

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

24 octobre 2019

PLF POUR 2020 - (N° 2272)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

**AMENDEMENT**

N ° II-489

présenté par  
Mme Ménard

-----

**ARTICLE 38****ÉTAT B****Mission « Recherche et enseignement supérieur »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Formations supérieures et recherche universitaire	0	0
Vie étudiante	0	0
Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	0	1 000 000
Recherche spatiale	0	0
Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de la mobilité durables	0	0
Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle	0	0
Recherche duale (civile et militaire)	0	0
Recherche culturelle et culture scientifique	1 000 000	0
Enseignement supérieur et recherche agricoles	0	0
<b>TOTAUX</b>	1 000 000	1 000 000
<b>SOLDE</b>	0	

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Transférer 1 000 000 euros de l'action 15 « Recherches scientifiques et technologiques en sciences de la vie et de la santé » du programme 172 « Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires » vers l'action 01 « Recherche culturelle » du programme 186 « Recherche culturelle et culture scientifique ».

Il s'agit d'un amendement d'appel.

Six mois après l'incendie de Notre-Dame, un chantier parallèle au chantier de rénovation s'est mis en place. Il s'agit d'un chantier scientifique où de nombreux laboratoires de recherche vont permettre de restaurer la cathédrale mais aussi de faire avancer la science.

De telles avancées sont nécessaires pour restaurer le patrimoine français. Il convient de les encourager financièrement.